



VOUS ÊTES INVITÉS

Guide du programme
d'autonomie pour les dirigeants



AVANT-PROPOS

AUX DIRIGEANTS DE PIEU ET DE PAROISSE

Il y a de grands besoins parmi nous. Beaucoup de membres ne sont pas autonomes et n'ont pas la capacité de « subvenir aux nécessités spirituelles et temporelles de la vie, pour [eux-mêmes] et [leur] famille » (*Manuel 2 : Administration de l'Église*, 2010, 6.1.1). Aider les personnes à être autonomes fait partie de l'œuvre du salut.

Ce guide du dirigeant vous aidera à appliquer des principes doctrinaux qui permettront aux membres de se prendre en charge afin de devenir plus autonomes, spirituellement et temporellement. Le livret *Ma fondation* est au centre du programme d'autonomie. Étudiez-le et utilisez-le en famille. Quand les membres l'auront complété (dans le but d'apprendre les points de doctrine sous-jacents à l'autonomie) et auront acquis l'un des groupes de compétences essentielles, leur vie s'améliorera considérablement sur le plan temporel et spirituel.

Prenez quelques minutes pour lire la lettre de la Première Présidence à la page suivante et découvrir certaines des bénédictions promises de l'autonomie que les membres de votre pieu (ou district) et paroisse (ou branche) peuvent recevoir.

Publié par
l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
Salt Lake City, Utah

© 2016 Intellectual Reserve, Inc.
Tous droits réservés.
Imprimé aux États-Unis

Approbation de l'anglais : 7/16.
Approbation de la traduction : 7/16.

Traduction de *You're Invited: A Leader's Guide to the Self-Reliance Initiative*
French
14069 140

MESSAGE DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE

Mes frères et sœurs,

Le Seigneur a déclaré : « J'ai l'intention de pourvoir aux besoins de mes saints » (D&A 104:15). Cette révélation est la promesse du Seigneur qu'il déversera des bénédictions temporelles et ouvrira les portes de l'autonomie, qui est la possibilité de pourvoir aux nécessités de la vie pour nous et pour les membres de notre famille.

Le livret *Ma Fondation* a été préparé pour aider les membres de l'Église à apprendre et à mettre en pratique les principes de la foi, de l'instruction, du travail et de la confiance dans le Seigneur. En acceptant et en vivant ces principes, vous serez mieux à même de recevoir les bénédictions temporelles promises par le Seigneur.

Nous vous invitons à étudier diligemment ces principes, à les appliquer et à les enseigner aux membres de votre famille. Si vous le faites, vous serez béni. Vous apprendrez comment vous comporter sur le chemin qui mène à une plus grande autonomie. Vous aurez en bénédiction davantage d'espérance, de paix et de progression.

Soyez assuré que vous êtes un enfant de notre Père céleste. Il vous aime et ne vous abandonnera jamais. Il vous connaît et il est prêt à vous accorder les bénédictions spirituelles et temporelles que procure l'autonomie.

Fraternellement,

Première Présidente



INSTRUCTIONS POUR LES DIRIGEANTS

LE BESOIN D'AUTONOMIE

« Les membres de l'Église de Jésus-Christ sont envoyés 'travailler dans [la] vigne [du Seigneur] au salut de l'âme des hommes' (D&A 138:56)¹. » Pour accomplir cette œuvre importante, les membres doivent devenir autonomes temporellement et spirituellement. Le président Monson a enseigné : « Travaillons pour nos besoins. Soyons autonomes et indépendants. Le salut ne peut être obtenu selon aucun autre principe². »

Dallin H. Oaks, du Collège des douze apôtres, a aussi enseigné : « Contrairement aux institutions du monde, qui nous enseignent à connaître quelque chose, l'Évangile de Jésus-Christ nous demande de devenir quelqu'un³. » Il a aussi donné l'avertissement suivant : « Tout ce qui nous rend dépendants des autres pour les décisions ou les ressources que nous pourrions nous procurer nous-mêmes, nous affaiblit spirituellement et retarde notre progression vers ce que le plan de l'Évangile veut que nous soyons⁴. »

Nous avons la faculté et la responsabilité d'utiliser notre libre-arbitre pour devenir autonomes spirituellement et temporellement. Comme D. Todd Christofferson, du Collège des douze apôtres, l'a enseigné : « La volonté de Dieu est que nous soyons des hommes et des femmes libres à qui la possibilité est donnée de s'élever jusqu'à la pleine mesure de leur potentiel temporel et spirituel, que nous ne subissions pas les limitations humiliantes de la pauvreté et de la captivité du péché, que nous ayons le respect de nous-mêmes et l'indépendance, que nous soyons préparés en tout pour nous joindre à lui dans son royaume céleste⁵. »

« L'autonomie est la capacité, l'engagement et l'effort de subvenir aux nécessités spirituelles et temporelles de la vie pour soi-même et sa famille. Lorsque les membres sont autonomes, ils sont plus aptes à rendre service et à s'occuper d'autrui⁶. » L'autonomie peut être une marque de notre confiance ou de notre foi dans le pouvoir de Dieu de déplacer les montagnes de notre vie, et de nous donner la force de triompher des épreuves et des afflictions.

« L'autonomie est le produit de notre travail et sous-tend toutes les autres pratiques d'entraide. [...] Travaillons pour nos besoins. Soyons autonomes et indépendants. Le salut ne peut être obtenu selon aucun autre principe. »

THOMAS S. MONSON (CITANT MARION G. ROMNEY), « Principes directeurs de l'entraide personnelle et familiale », *L'Étoile*, février 1987, p. 3).

« Cela a toujours été un enseignement essentiel pour les saints des derniers jours : qu'une religion qui n'a pas le pouvoir d'apporter le salut temporel et qui ne rend pas prospère et heureux ici-bas ne peut pas inspirer confiance pour le salut spirituel ni l'exaltation dans la vie à venir »

JOSEPH F. SMITH, *Enseignements des présidents de l'Église : Joseph F. Smith*, 2011, p. 164.

POINTS DE DOCTRINE ET PRINCIPES CONCERNANT L'AUTONOMIE

Pour comprendre l'importance d'être autonome et comment le devenir, nous devons d'abord comprendre trois enseignements clés :

Premièrement, l'autonomie est un commandement fondamental du plan du salut ou, comme on l'appelle parfois, du plan du bonheur.

Le président Kimball a enseigné : « Le Seigneur commande à l'Église et à ses membres d'être autonomes et indépendants [voir D&A 78:13-14].

« La responsabilité du bien-être social, émotionnel, spirituel, physique ou économique de chacun incombe en tout premier lieu à la personne elle-même, ensuite à sa famille et, troisièmement, à l'Église, si elle en est un membre fidèle⁷. »

Deuxièmement, Dieu peut et va fournir à ses enfants justes le moyen de devenir autonomes.

« Et j'ai l'intention de pourvoir aux besoins de mes saints, car tout est à moi. » (D&A 104:15).

Troisièmement, qu'il s'agisse de soucis temporels ou d'affaires spirituelles, tout a de l'importance pour Dieu (voir D&A 29:34). Si nous nous engageons à vivre l'Évangile plus complètement, nous pouvons devenir davantage autonomes, temporellement et spirituellement.

Brigham Young a enseigné : « [Le Sauveur] exige, il exige absolument de nous que nous nous occupions de [notre] peuple qui a pris sur lui son nom par le baptême et que nous lui enseignions comment il doit vivre, comment acquérir la santé, la richesse et la sagesse. C'est notre devoir⁸. »

Les principes de l'Évangile qui peuvent nous aider à devenir plus autonomes sont : augmenter notre foi en notre Père céleste et en Jésus-Christ, devenir plus obéissants, nous repentir de nos erreurs, utiliser notre libre arbitre de manière juste et servir notre prochain. Pour plus de renseignements, reportez-vous au livret *Ma fondation*

L'autonomie est un commandement.

D&A 78:13-14

Moïse 2:27-28

D&A 76:50, 58-60

L'objectif du Seigneur est de pourvoir aux besoins des saints et il a tout pouvoir de le faire.

D&A 104:15-16

Jean 10:10

Matthieu 28:18

Colossiens 2:6-10

Le temporel et le spirituel sont liés.

D&A 29:34

1 Néphé 18:1-2

Alma 34:20-25

Faire preuve de foi en Jésus-Christ.

Moroni 7:20, 25, 33

Marc 9:23-27

Traduction de Joseph

Smith, Genèse 14:30-31

Se repentir et être obéissant.

D&A 82:10

D&C 130:20-21

Mosiah 2:41

Josué 3:5

D&A 50:28-29

Agir.

2 Néphé 2:16, 26

D&A 42:42

D&A 104:17

Matthieu 25:20-21

Servir et être unis.

Moïse 7:18

D&A 38:25-27

Mosiah 4:15, 26

D&A 104:16

LE PROGRAMME DE L'AUTONOMIE EST GUIDÉ ET DIRIGÉ PAR LA PRÊTRISE

Le Seigneur a dit aux dirigeants de la prêtrise : « Les offices [...] je vous les ai donnés avec leurs clefs [...] pour l'œuvre du ministère et le perfectionnement de mes saints » (D&A 124:143), ce à quoi il a ajouté : « Celui à qui ces clefs sont données n'a aucune difficulté à obtenir la connaissance des faits relatifs au salut des enfants des hommes » (D&C 128:11).

Ce sera bénéfique pour tous les membres d'apprendre les principes doctrinaux de l'autonomie et de les mettre en pratique. Les membres suivants seront particulièrement bénis : les bénéficiaires de l'offrande de jeûne, les personnes au chômage ou sous-employées, les personnes qui rentrent de mission, les nouveaux convertis, les non pratiquants et les parents seuls. En vous aidant de la prière, discutez en conseil de paroisse (ou de branche) des personnes de votre unité qui peuvent aider en consacrant de leur temps ou de leurs talents, et invitez-les à le faire (voir D&A 82:18-19).

Comité d'autonomie de pieu

La présidence de pieu doit mettre en place un comité d'autonomie de pieu dans le cadre du conseil de pieu. Le comité d'autonomie de pieu est dirigé par un membre de la présidence de pieu et se réunit régulièrement afin de faire le point et de prévoir des solutions concernant tous les besoins en matière d'autonomie au sein du pieu.

Le comité d'autonomie de pieu comprend aussi un membre du grand conseil, un membre de la présidence de la Société de Secours de pieu, le président du conseil d'entraide des évêques et l'un des spécialistes de l'autonomie de pieu. Il peut aussi inclure des membres de la présidence des Jeunes Gens et des Jeunes Filles de pieu, de spécialistes de pieu supplémentaires et des missionnaires.

Les responsabilités du comité comprennent :

1. Enseigner aux conseils de paroisse les points de doctrine qui concernent l'autonomie et leurs devoirs en la matière.
2. Concevoir un plan d'autonomie simple et en accord avec les buts du pieu.
3. Organiser des réunions spirituelles sur le thème de



« Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle organisation pour subvenir aux besoins de ce peuple. Tout ce qui est nécessaire est de mettre à l'œuvre la prêtrise de Dieu. »

HAROLD B. LEE,
« Admonitions for the Priesthood of God »,
Ensign, janvier 1973,
 p. 104

- l'autonomie (au moins une par trimestre).
4. Organiser des groupes d'autonomie. Appeler et former des animateurs.
 5. Se rendre à des réunions de groupes d'autonomie et assurer la formation continue des animateurs selon les besoins.
 6. Si possible, ouvrir un centre d'autonomie et en superviser son fonctionnement. Appeler et former des bénévoles pour gérer le centre.
 7. Travailler étroitement avec le directeur des services d'autonomie afin de recueillir et de diffuser la documentation venant des collectivités locales.

Exemple d'ordre du jour d'une réunion du comité d'autonomie de pieu

Une réunion du comité d'autonomie de pieu peut comprendre les points suivants :

- Prière d'ouverture,
- Pensée spirituelle sur les points de doctrine en rapport avec l'autonomie,
- Discussion sur le bien-être spirituel et temporel de certaines personnes et familles (comment les fortifier ?),
- Discussion sur la façon d'aider les évêques et les conseils de paroisse à comprendre la doctrine et à inviter des membres à assister à des réunions spirituelles sur l'autonomie puis à rejoindre un groupe,
- Évaluer le progrès sur la base des quatre indicateurs-clés (ci-contre),
- Discussion sur les résultats obtenus après une réunion spirituelle récente sur le thème de l'autonomie et provenant des groupes d'autonomie,
- Planifier la prochaine réunion spirituelle sur l'autonomie,
- Prière de clôture.

Spécialiste de l'autonomie de pieu (ou de district)

Une sœur ou un frère du pieu peut servir comme spécialiste de l'autonomie de pieu. Il ou elle fait le lien entre le comité d'autonomie de pieu, le centre d'autonomie de pieu et le directeur des services d'autonomie. En étroite collaboration avec les

QUATRE INDICATEURS-CLÉS

Dans vos efforts pour aider votre paroisse ou votre pieu à progresser vers l'autonomie, évaluez le nombre de membres qui :

1. *Sont invités par les évêques et les conseils de paroisse à assister à une réunion spirituelle sur l'autonomie.*
2. *Ont assisté à une réunion spirituelle.*
3. *Ont rempli le livret Ma fondation.*
4. *Ont démarré une activité professionnelle (ou en ont développé une), ont un bon travail, ont commencé un programme d'études (ou ont obtenu un diplôme) ou un plan financier.*

membres du comité, le spécialiste supervise les opérations et activités en rapport avec l'autonomie au sein du pieu. Les responsabilités du spécialiste sont :

1. Préparer l'ordre du jour du comité d'autonomie de pieu (voir ci-dessus).
2. Collaborer avec le comité d'autonomie de pieu afin de coordonner et de planifier des réunions spirituelles.
3. Former les missionnaires et les bénévoles qui feront fonctionner le centre d'autonomie (le cas échéant).
4. Former et superviser d'autres spécialistes de l'autonomie de paroisse (ou de branche) dans le pieu.
5. Commander la documentation sur l'autonomie selon les besoins (voir page 12).
6. Former et aider les évêques et les conseils de paroisse sur demande.
7. Veiller à ce que les rapports soient remplis sur srs.lds.org/report.
8. Organiser, observer et fournir une assistance aux groupes d'autonomie (il est possible de demander à d'autres spécialistes ou membres d'animer des groupes selon les besoins).
9. Former les animateurs des groupes d'autonomie à l'utilisation du manuel *Animer des groupes d'autonomie* (disponible en ligne sur srs.lds.org/facilitator).

Spécialiste de l'autonomie de paroisse (ou de branche)

Les paroisses ont la possibilité d'appeler un spécialiste de l'autonomie. Le spécialiste peut être une sœur ou un frère. Les responsabilités du spécialiste sont :

1. Aider le conseil de paroisse dans le cadre des activités de paroisse liées à l'autonomie.
2. Aider à organiser des réunions spirituelles sur le thème de l'autonomie pour les membres de la paroisse.
3. Coordonner l'animation des groupes d'autonomie au sein de la paroisse.
4. Informer les membres de la paroisse de la documentation existante sur l'autonomie.
5. Coordonner les efforts avec le comité d'autonomie de pieu.

COMMENT LES MEMBRES APPRENNENT À ÊTRE AUTONOMES ET AGISSENT EN VUE DE LE DEVENIR

L'Église aide les personnes à devenir autonomes grâce à un processus dirigé par ceux qui détiennent les clés de la prêtrise. Cette approche incite à un engagement individuel et est soutenue par des conseils, de l'animation de groupe et de la documentation.

Au cours de réunions spirituelles sur le thème de l'autonomie, les membres sont encouragés à rejoindre le programme

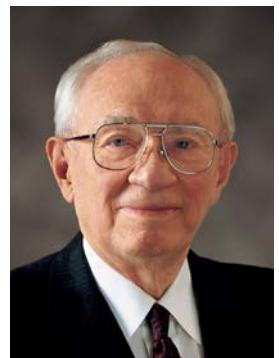
En général, les membres commencent leur parcours vers l'autonomie en assistant à une réunion spirituelle. Au cours de cette réunion, ils découvrent l'importance doctrinale de l'autonomie, évaluent leur niveau actuel d'autonomie, déterminent les compétences nécessaires pour devenir plus autonome temporellement, et sélectionnent le groupe d'autonomie qui les aidera à acquérir de nouvelles compétences. Le directeur des services d'autonomie peut aider le comité d'autonomie de pieu en organisant régulièrement (au moins une fois par trimestre) des réunions spirituelles sur l'autonomie. Le livret *Mon parcours vers l'autonomie* fournit des renseignements sur la façon d'organiser et de diriger les réunions spirituelles trimestrielles.

Les membres participent à des groupes d'autonomie

Les membres tiennent conseil ensemble et apprennent dans le cadre de petits groupes orientés vers l'action.

Le Seigneur a enseigné : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, pour quoi que ce soit, voici, je serai là au milieu d'eux » (D&A 6:32). Un groupe d'autonomie se rassemble dans « un seul but » : faire progresser les compétences et la foi de chaque membre pour leur permettre de s'élever vers l'autonomie temporelle et spirituelle. Quand cela se produit, les participants honorent le commandement divin d'agir et d'étudier dans leur esprit, leur permettant ainsi d'être puissamment guidés par le Saint-Esprit (voir D&A 9:7-9).

En intégrant un groupe, chaque participant devient membre d'un petit conseil. Un groupe compte généralement huit à douze personnes et se réunit deux heures par semaines pendant douze semaines.



Les groupes d'autonomie abordent les trois points dont a parlé le président Hinckley sur les besoins de chaque converti : Un ami, une responsabilité et être nourri de la 'bonne parole de Dieu' (Moroni 6:4).

Voir GORDON B. HINCKLEY, « Les convertis et les Jeunes Gens », *L'Étoile*, juillet 1997, p. 54 ; voir aussi Moroni 6:3-9

QUI DEVRAIT FAIRE PARTIE D'UN GROUPE ?

- *Les personnes qui veulent devenir plus autonomes ou celles qui espèrent et aspirent à une vie meilleure,*
- *Les personnes qui ont besoin de contracter et de respecter les alliances du temple,*
- *Les personnes qui rentrent de mission et les nouveaux convertis,*
- *Les membres autonomes qui peuvent aider à fortifier les autres.*

IMPACT SUR LES PERSONNES QUI TERMINENT LE PROGRAMME DE DOUZE SEMAINES AVEC UN GROUPE D'AUTONOMIE*

SE CONSIDÈRENT AUTONOMES



ÉPARGNENT DE L'ARGENT



N'ONT PAS DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION



PAIENT LA DÎME ET LES OFFRANDES DE JEÛNE



*Résultats tirés d'une enquête auprès de plus de 53 000 participants entre 2015 et 2016.

Des points de doctrine et des compétences essentielles sont enseignés

Pour aider les gens à devenir autonomes, nous devons les aider à comprendre certains points de doctrine et principes de l'Évangile, à comprendre comment respecter les alliances de l'Évangile et à comprendre l'importance des ordonnances, notamment celles du temple.

Chaque semaine, il est demandé aux membres du groupe d'autonomie d'étudier et d'agir comme suit :

1. Étudier des points essentiels de la doctrine, des principes et des compétences.
2. Méditer et demander au Saint-Esprit de les guider dans ce qu'ils doivent faire et dans les engagements inspirés qu'ils doivent prendre.
3. Tenir leurs engagements.
4. Parler de ce qu'ils ont appris avec leur famille et d'autres personnes au cours de la semaine.
5. Revenir et faire rapport des engagements tenus et non tenus.
6. Soutenir et aider les autres membres du groupe.



« Le but de l'enseignement de l'Évangile [...] n'est pas de 'déverser des connaissances' dans la tête des élèves. [...] Le but est d'inspirer à chacun de méditer sur l'application des principes de l'Évangile, de les ressentir puis de les mettre en action. »

THOMAS S. MONSON,
dans **Conférence Report**, octobre 1970,
p. 107

En plus de porter sur certaines facultés spirituelles, l'enseignement porte sur des compétences essentielles et précieuses pouvant être une source de bénédiction pour les membres. La formation comprend la gestion des finances personnelles, comment trouver un meilleur emploi, augmenter son niveau d'instruction, lancer ou faire grandir une petite entreprise.

Les groupes mettent en application un enseignement associé à l'action : prendre des engagements et les respecter

Au début de chaque réunion, les membres font rapport de leurs progrès concernant les engagements pris la semaine précédente. Puis ils discutent ensemble afin d'identifier les obstacles et les façons de les surmonter.

Les groupes sollicitent la discussion en famille : revenir et faire rapport des progrès accomplis

La plus grande partie de l'apprentissage se fait en dehors des réunions de groupe, lorsque les membres s'efforcent de tenir leurs engagements et mettent en pratique de nouvelles compétences. Il est demandé aux participants de parler de ce qu'ils apprennent avec les membres de leur famille.

Les groupes favorisent le mentorat entre membres grâce aux « Partenaires d'action »

Chaque semaine, il est demandé aux participants de soutenir et de fortifier un membre du groupe. Ces « partenaires d'action » s'aident mutuellement à tenir leurs engagements grâce à un contact régulier et à des encouragements.

Des animateurs dirigent les réunions hebdomadaires de groupe

Les groupes d'autonomie ne sont pas dirigés par un instructeur mais par un animateur. Les animateurs ne donnent pas de cours magistral mais ils guident tous les membres du groupe et les invitent à participer.

Leur appel a pour but de susciter un environnement où l'Esprit peut enseigner aux participants tout ce qu'ils doivent faire (voir 2 Néphi 32:5 ; voir aussi 2 Néphi 32:3).



« Tout problème dans la famille, la paroisse ou le pieu peut être résolu si nous recherchons des solutions à la manière du Seigneur en tenant conseil, vraiment conseil, les uns avec les autres. »

M. RUSSELL BALLARD,
Counseling with Our Councils, éd. rév., 2012, p. 4.

Dans les réunions de groupe, la révélation peut provenir de différentes sources. Chaque participant a des connaissances, des expériences et des dons qui peuvent aider l'apprentissage et la progression des autres personnes du groupe.

Les membres peuvent bénéficier des centres d'autonomie de pieu

Il est recommandé aux pieux de créer des centres d'autonomie qui, souvent, peuvent partager les mêmes locaux que ceux du centre d'histoire familiale. Les centres d'autonomie sont gérés par des missionnaires et des bénévoles qui établissent des horaires d'ouverture aux jours qui conviennent le mieux aux membres du pieu.

Les centres peuvent mettre à disposition des ordinateurs et un espace où former des membres, des animateurs et des dirigeants. Selon les besoins de l'interrégion, ils peuvent servir à organiser des salons de l'emploi, à trouver des offres d'emploi, à apprendre comment rédiger un curriculum vitae ou une lettre de motivation, à recevoir des conseils personnalisés et à remplir des demandes de prêt du FPE (le cas échéant).

RÉSUMÉ

MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AUTONOMIE

Responsabilités des dirigeants

- Les dirigeants de pieu et de paroisse apprennent les principes doctrinaux de l'autonomie et les intègrent à leur enseignement et à leurs objectifs.
- La présidence de pieu met en place un comité d'autonomie de pieu.
- La présidence de pieu appelle un spécialiste de l'autonomie de pieu.
- Le comité d'autonomie de pieu crée un centre d'autonomie, hébergé le plus souvent au sein d'un centre d'histoire familiale.

Réunions spirituelles de présentation

- Le centre d'autonomie de pieu organise régulièrement des réunions spirituelles sur le thème de l'autonomie (au moins une par trimestre).
- Les évêques et leur conseil de paroisse identifient les personnes qui, selon eux, seraient particulièrement fortifiées spirituellement ou temporellement si elles intégraient un groupe d'autonomie, et les invitent aux réunions spirituelles sur l'autonomie.
- Les personnes assistent à une réunion spirituelle sur l'autonomie, font un bilan personnel et choisissent le groupe d'autonomie qu'elles vont rejoindre.

Groupes d'autonomie

- Pendant douze semaines, de petits groupes de huit à douze personnes apprennent et progressent ensemble. Il existe quatre options : *Démarrer une entreprise et la développer*, *Des études pour un meilleur emploi*, *Trouver un meilleur emploi* et *Finances personnelles*. Chaque groupe remplit aussi le livret *Ma fondation* qui détaille les principes doctrinaux et les compétences en rapport avec l'autonomie.

Progression continue

- Des spécialistes et des animateurs doivent faire un rapport sur la progression du groupe et sur des indicateurs clés (voir page 5) au comité d'autonomie de pieu.
- Le comité prend des dispositions pour que les missionnaires ou les spécialistes de pieu fassent, selon les besoins, un suivi individuel des participants par téléphone ou en personne.
- Le comité organise une réunion mensuelle ou bimensuelle pour les personnes qui ont terminé le programme d'autonomie afin qu'elles puissent maintenir des relations amicales, se raconter leurs expériences et revoir les principes de *Ma fondation*.



RESSOURCES

Assistance assurée par des employés de l'Église et des bénévoles

Dans chaque interrégion, l'Église emploie des personnes pour soutenir les efforts en matière d'autonomie. Il s'agit notamment d'un directeur des services d'autonomie et d'autres employés. Ces employés, ainsi que des missionnaires d'âge mûr à plein temps, fournissent aux pieux des formations et diverses ressources : des tuteurs ainsi que des renseignements sur les meilleures écoles et formations, des offres d'emploi locales et une liste d'organismes qui aident les petites entreprises.

Manuels

Plusieurs manuels sur l'autonomie sont disponible dans l'application « Bibliothèque de l'Évangile », en ligne sur srs.lds.org et auprès des centres de distribution de l'Église.

MANUEL	UTILISATION	NUMÉRO DE L'ARTICLE (POUR LA COMMANDE)	
		États-Unis et Canada	Autres zones
Mon parcours vers l'autonomie	Réunions spirituelles sur l'autonomie	14068000	12378000
Les fondements de mon autonomie	Principes et compétences spirituelles	14067000	12374000
Lancer mon entreprise et la développer	Cahier d'activités du groupe	14076000*	12376000*
Ma recherche d'emploi	Cahier d'activités du groupe		12375000*
Trouver un meilleur emploi	Cahier d'activités du groupe	14072000	
Des études pour un meilleur emploi	Cahier d'activités du groupe	14066000	12377000*
Finances personnelles	Cahier d'activités du groupe	14031000	
Animer des groupes	Formation d'animateur	14063000	14063000

*Remarque : Quand vous commandez ce manuel, commandez aussi le livret *Ma fondation*.

Site Internet sur l'autonomie

Les dirigeants de l'Église, les animateurs de groupes et les membres trouveront des renseignements complémentaires sur srs.lds.org.

Vidéos de formation

Vous trouverez des vidéos de formation en ligne sur srs.lds.org/videos.

NOTES

1. *Manuel 2 : Administration de l'Église*, 2010, p. 22.
2. Thomas S. Monson, « Principes directeurs de l'entraide personnelle et familiale », *L'Étoile*, février 1987, p. 3, citant Marion G. Romney dans Conference Report, octobre 1976, p. 167.
3. Dallin H. Oaks, « Ce que nous devons devenir », *Le Liahona*, janvier 2001, p. 40.
4. Dallin H. Oaks, « Le repentir et le changement », *Le Liahona*, nov. 2003, p. 40.
5. D. Todd Christofferson, « Libres à jamais, d'agir par eux-mêmes », *Le Liahona*, novembre 2014, p. 19.
6. *Manuel 2*, 6.1.1.
7. *Enseignements des présidents de l'Église : Spencer W. Kimball*, 2006, p. 130.
8. Brigham Young, dans *Journal of Discourses*, vol. 18, p. 354.

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

Services de l'autonomie
FONDS PERPÉTUEL D'ÉTUDES

